

Avis n° 2026/03  
relatif à l'accréditation de  
Ecole nationale supérieure d'arts et métiers  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

### Ecole

Nom :	<b>Ecole nationale supérieure d'arts et métiers</b>
Sigle :	ENSAM
Type :	Public
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Paris, Aix-en-Provence, Bordeaux-Talence, Cluny, Lille, Metz, Angers, Châlons-en-Champagne, Chambéry, Saint-Étienne, Rabat

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2024/04

### Objet de la demande d'accréditation

#### Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Rabat et en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Paris

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité génie électrique, en partenariat avec ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur - Centre d'Aix-en-Provence, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Aix-en-Provence

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et mécatronique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Metz et sur le site de Saint-Etienne

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et production (anciennement mécanique), en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Aix-en-Provence

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et robotique (anciennement mécanique), en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Châlons-en-Champagne

#### Catégorie NV (Nouvelle voie) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Bordeaux-Talence et sur le site d'Aix-en-Provence

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure d'arts et métiers ;

- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, rapporteur principal), Didier ERASME (corapporteur), Philippe STOLTZ (membre de la CTI, corapporteur), Anne DAIRE (membre de la CTI, corapporteur), Julien GARDAN (expert), Philippe LEFEBVRE (expert), Michel CHEMINAT (expert), Ruxandra ENACHE (experte internationale), Emilie COMBRES (experte élève), Yvan CLEMENT (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 mars 2026 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et mécatronique, sur le site de Metz	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et mécatronique, sur le site de Saint-Étienne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et mécatronique, sur le site de Metz	Formation continue	2026	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et mécatronique, sur le site de Saint-Étienne	Formation continue	2026	2028-2029	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité génie électrique, en partenariat avec ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur - Centre d'Aix-en-Provence, sur le site de Aix-en-Provence	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité génie électrique, en partenariat avec ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur - Centre d'Aix-en-Provence, sur le site de Aix-en-Provence	Formation continue	2026	2028-2029	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, sur le site de Rabat	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et production (anciennement mécanique), sur le site de Aix-en-Provence	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et production (anciennement mécanique), sur le site de Aix-en-Provence	Formation continue	2026	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et robotique (anciennement mécanique), sur le site de Châlons-en-Champagne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	maximale

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et robotique (anciennement mécanique), sur le site de Châlons-en-Champagne	Formation continue	2026	2028-2029	maximale
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, sur le site de Bordeaux-Talence	Formation initiale sous statut d'apprenti	2027	2028-2029	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, sur le site de Aix-en-Provence	Formation initiale sous statut d'apprenti	2027	2028-2029	restreinte

**La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école**

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement à compter de la rentrée 2026 des spécialités et voies de recrutement suivantes : « Travaux publics » sous statut d'apprenti, sur le site d'Aix-en-Provence.

L'école devra répondre à une **injonction**, formalisée par un plan d'action concernant :

1. les moyens mis en place pour pallier les difficultés récurrentes de recrutement d'enseignants-chercheurs sur les sites d'Aix-en-Provence (notamment en vue de la FISA du diplôme sans spécialité) et de Châlons-en-Champagne ;
2. la trajectoire envisagée à Aix-en-Provence pour assurer un environnement recherche relatif aux disciplines du Génie Electrique dans la formation des élèves-ingénieurs du diplôme sans spécialité et de la spécialité Génie Electrique ;
3. le calendrier de déploiement de la démarche compétences dans les spécialités auditées.

Ce document est à transmettre pour le **15 septembre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômés de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr ).

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

#### **Pour l'école**

- Poursuivre les actions entreprises pour finaliser les réalisations non encore achevées des recommandations de l'avis 2024/04, notamment (mais non exclusivement) concernant la démarche qualité, la démarche compétences, les syllabus, les conditions pour garantir la délivrance d'un diplôme unique pour le diplôme sans spécialité ;
- Elaborer avec les parties prenantes une définition, une vision claire et partagée du concept d'ELF et de sa réalisation sur chaque site ;
- Clarifier la mission du DAFOR du site d'Aix en Provence avec une description de poste dûment formalisée afin de pourvoir au plus vite le poste aujourd'hui vacant ;
- Définir et mettre en place des actions permettant d'assurer un taux d'encadrement, notamment en EC, conforme et adapté aux spécialités sur les sites d'Aix-en-Provence et Châlons-en-Champagne, consolider les plans de recrutement d'EC en cours à Saint-Etienne, pour assurer une présence permanente accrue de l'ENSAM, et à Rabat, pour ancrer l'environnement recherche ;
- Mettre en œuvre une politique pour réduire les clivages entre populations étudiantes FISE-PGE/FISA/PIS observés sur certains sites ;
- Décliner à Rabat la politique RSE de l'ENSAM notamment en matière de prévention et traitement des VSS ;
- Garantir l'existence, rendre lisible et si possible uniforme la structuration et le fonctionnement du pilotage des PIS (instances spécifiques de pilotage et de perfectionnement) ;
- Augmenter le taux de réponse aux enquêtes d'insertion.

#### **Pour toutes les formations auditées**

- Décliner la démarche compétences jusqu'à l'évaluation ;
- Développer les partages de bonnes pratiques pédagogiques avec d'autres spécialités ou sites.

#### **Pour le diplôme d'ingénieur sans spécialité**

- Finaliser la mise en œuvre du programme à Rabat sur les points suivants : stabilité et équilibre de l'emploi du temps, déploiement complet des bancs TP et digitalisation, contribution des vacataires socio-économiques ;
- Finaliser par des partages d'expérience, une déclinaison équivalente de la démarche compétences sur les sites concernés par cet audit.

### **Pour la spécialité Mécanique et Mécatronique**

- Développer des activités permettant une initiation concrète à la recherche pour tous les élèves ;
- Développer des enseignements relatifs aux aspects environnementaux ;
- Engager l'école dans l'accompagnement des élèves de Saint-Étienne pour résoudre les problèmes de logement lors des déplacements à Cluny ;
- Réduire le taux d'échec à la certification B2 en Anglais à Metz.

### **Pour la spécialité Génie Électrique**

- Développer des activités permettant une initiation concrète à la recherche pour tous les élèves ;
- Augmenter le volume des enseignements de travaux pratiques ;
- Redéfinir l'enseignement de l'Anglais de manière qu'il permette d'atteindre le niveau B2 pendant la scolarité et de préparer à la vie professionnelle.

### **Pour la spécialité Mécanique et Robotique**

- Renforcer les enseignements et les projets autour de la robotique pour ancrer durablement la spécialité ;
- Equilibrer la répartition des activités de projets selon les semaines en 1A et 2A, pour diminuer la charge hebdomadaire de travail des élèves ;
- Développer des activités permettant une initiation concrète à la recherche pour tous les élèves ;
- Augmenter la contribution des vacataires du monde socio-économique.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:**

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et mécatronique - Mechatronic Design and Production Engineering	2026	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité génie électrique - Electrical Systems Engineering	2026	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et production (anciennement mécanique)	2026	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité mécanique et robotique (anciennement mécanique)	2026	2028-2029

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 mars 2026

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 avril 2026

Signé électroniquement par  
la Présidente  
Claire PEYRATOUT

